

PROCES VERBAL de l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE du 3 juillet 2010

Le 3 juillet 2010, les membres de l'association dénommée « LIGUE D'ESCRIME DE BRETAGNE », se sont réunis en assemblée générale ordinaire à Bénodet sur convocation du président conformément aux dispositions des statuts.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée par chaque membre présent au moment de son entrée en séance.

Total des voix : 162

Présents ou représentés : 131

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

ΩΩΩ

Christian JOSEPH, secrétaire général, précise certains points des statuts et demande aux membres présents de se prononcer.

Article 9.2 : Pour l'application de ce barème, seuls seront pris en compte les membres titulaires de la licence fédérale au 31 août précédant l'AG.

- ✚ A l'unanimité, le club de Henon créé après le 31 août, est accepté et bénéficie d'une voix

Article 11.5 : Les candidats doivent adresser leur candidature à la Ligue quinze jours au moins avant la date fixée pour l'élection.

- ✚ Nous avons reçu 6 candidatures pour 5 postes vacants

Article 10.3 : Les scrutateurs sont nommés par l'AG ; ce sont normalement les représentants présents des 2 associations ayant le plus grand nombre de licenciés.

- ✚ Jean BUSSERY de Rennes MCB et M.F BRISSET de Quimper assureront le bon suivi des votes

Article 11.3 : Les agents rémunérés par la Ligue pour exercer des fonctions auprès de la Ligue ne sont pas éligibles.

Article 13.7 : La prise de fonctions auprès de la Ligue, rémunérée par la Ligue, entraîne d'office la perte de qualité de membre du CD.

Article 14 : Les membres du CD ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leur sont confiées.

- ✚ Une question se pose concernant les membres du CD rémunérés dans le cadre des actions dans l'ETR

Les personnes qui ne reçoivent pas les comptes rendus de Ligue doivent transmettre leur coordonnée à Corinne. A savoir que tous les comptes rendus sont visibles sur le site de la Ligue.

Ch. JOSEPH conclut en évoquant un ressenti sur la situation des clubs. Il décline trois domaines dont les conséquences sont souvent l'origine de litiges.

- ✚ La crise financière actuelle et la restructuration des services publics entraînent une réduction des subventions
- ✚ Le monde associatif se professionnalise, les relations employeur/employé doivent observer la règle : « connaître et respecter les droits et devoirs de chacun »
- ✚ La responsabilité des uns et des autres ; les Dirigeants Bénévoles par leur engagement moral et pour la durée du mandat et les salariés par la signature d'un contrat.

Ordre du jour de l'assemblée ordinaire:

10h :

- 1° Accueil des représentants des clubs et vérification des pouvoirs
- 2° Rapport Moral du président
- 3° Présentation des rapports financiers et budget prévisionnel
- 4° Rapport d'activités sportives
- 5° Tarification des Licences
- 6° Vote d'approbation des différents rapports et propositions
- 7° Election au Comité directeur et élection du Président

13h : Repas

15h : Réunion des présidents des clubs, des présidents des Comités Départementaux, des membres présents et des Maîtres d'armes

ΩΩΩ

1° RAPPORT MORAL DU PRESIDENT :

Frank NICOLET fait lecture du rapport moral transmis par Philippe RENNEVILLE démissionnaire lors du CD du 23 juin 2010 (Cf. pièce jointe)

Mr AR FLOC'H de Vannes trouve dommageable l'absence de Ph. RENNEVILLE sans remettre en cause son choix et tout en respectant sa décision.

2° PRESENTATION DES RAPPORTS FINANCIERS :

- Le rapport financier est présenté par Annick ROUXEL, Trésorière de la Ligue
Cf. pièce jointe

Philippe TROUILLARD, vérificateur aux comptes, précise que les comptes ont été contrôlés et qu'il n'y a pas d'observations particulières à formuler. Il remarque néanmoins qu'il serait souhaitable de procéder la saison prochaine à une ventilation par poste en charge et en produit, principalement pour les salaires et pour les subventions.

- Présentation du budget prévisionnel par Annick ROUXEL
Cf. pièce jointe

La Trésorière rappelle que la part fédérale de la licence augmentera de 0,50€ la saison prochaine et propose d'augmenter de 1 € la part Ligue.

Mr CURNELLE de Guingamp s'interroge de l'absence de la quote-part Ligue sur la licence dirigeant et souhaite l'intégrer.

Il indique qu'il préférerait recevoir avant l'AG les explications nécessaires à la décision de l'augmentation.

Mr J.Bussery de Rennes MCB considère également qu'il serait souhaitable de présenter pour la saison prochaine, une explication mieux fléchée de l'augmentation présentée, ceci afin d'améliorer la compréhension.

Mr TREGUER d'Auray s'interroge sur la cohérence d'une prévision d'augmentation du nombre de licenciés et des recettes afférentes pour compenser la baisse des subventions, alors que les effectifs sont en baisse cette saison.

3° RAPPORT D'ACTIVITE : Maître Philippe LEMOINE:

Cf. pièce jointe

Mr Ar FLOC'H de Vannes reproche au CD de Ligue, le fait qu'il n'ait pas été pris en considération sa requête. Il propose que l'arbitrage départemental soit assuré par le CDA. Il annonce que suite aux problèmes rencontrés au niveau départemental du Morbihan, 9 jeunes sur 12 n'ont pas pu passer leur examen d'arbitrage.

Ph. LEMOINE précise que les règles sur la formation d'arbitre sont claires, il suffit de les suivre.

Mr TREGUER d'Auray demande des explications sur les critères de sélection aux différents stages.

L'assemblée générale applaudit le palmarès des résultats.

4° TARIFICATION de licences :

La part fédérale de la licence ayant augmenté de 0,50 €, l'assemblée vote la répercussion de cette augmentation sur le tarif de la licence pour 2010/2011.

5° VOTES d'approbation des différents rapports :

Les différents rapports sont soumis au vote

- ▶ Le rapport moral du président est approuvé par 94 voix sur 131
- ▶ Le rapport financier est approuvé par 85 voix sur 131 voix.
- ▶ Le rapport d'activités est approuvé par 113 voix sur 131 voix.
- ▶ L'augmentation de 1 € de la part Ligue de la licence n'est pas acceptée par 51 voix pour, 57 voix contre et 23 abstentions.

6° ELECTIONS des membres au Comité Directeur et du Président :

Cf. pièce jointe

5 postes sont disponibles et ouverts à l'élection ; Nous avons reçu 6 propositions de candidature. Le vote se fait à bulletin secret.

Se présentent au Comité Directeur de la Ligue :

Thierry LE PRISE, Yann DEUTSCHMANN, Philippe DESBONNET , Tristan AR FLOC'H, Sabrina GUEGAN, Pascal DESMARES.

Résultats du vote

Prénom et Nom	Club	Nombre de voix
Yann DEUTSCHMANN	ST MEEN	125
DESBONNET	BREST	90
AR FLOC'H	VANNES	80
LE PRISE	CESSON	93
GUEGAN	LANNION	70
DESMARES	ST MALO	118

Tous atteignent les 20% de voix requises et au titre de l'article 11.4 sur la représentation des femmes 1 poste est réservé pour une femme.

Sont donc élus à siéger au Comité Directeur de la Ligue :

Yann DEUTSCHMANN, Pascal DESMARES, Thierry LE PRISE, Philippe DESBONNET et Sabrina GUEGAN.

Le CD se réunit pour débattre du choix d'un Président.

Le CD propose Thierry LE PRISE au poste de président à l'assemblée pour vote.

L'Assemblée valide la proposition du Comité Directeur par 96 voix pour.

Thierry LE PRISE est donc élu Président de la Ligue de Bretagne d'Escrime pour 2 ans.

ΩΩΩ

Maître LE PRISE remercie les personnes présentes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h30.

A Rennes, le 3 juillet 2010.

Le Secrétaire Général,

Christian JOSEPH

Le président,

Thierry LE PRISE